

BORON TRIFLUORIDE ETHYL ETHER COMPLEX FOR SYNTHESIS MSDS



LABORATORY REAGENTS
& FINE CHEMICALS

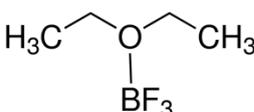
n° CAS: 109-63-7 MSDS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom commercial : Boron Trifluoride Ethyl Ether Complex
Numéro CE : 203-689-8
n° CAS : 109-63-7
Code du produit : 2223A
Structure chimique :



Synonymes : Trifluoro[1,1'-oxybis [ethane]]-(T-4)-boron / Boron trifluoride ethyl etherate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, H226
Catégorie 3
Toxicité aiguë (par voie H302
orale), Catégorie 4
Toxicité aiguë (par H330
inhalation), Catégorie 1
Corrosif/irritant pour la H314
peau, Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour H372
certains organes cibles —
Exposition répétée,
Catégorie 1

Boron Trifluoride Ethyl Ether Complex

Fiche de données de sécurité

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

T; R23
Xn; R20
Xn; R22
C; R35
R14
R10
R48

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS05



GHS06



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H330 - Mortel par inhalation
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les vapeurs, poussières, fumées, gaz
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin/...

Phrases EUH :

EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : BORON TRIFLUORIDE ETHYL ETHER COMPLEX FOR SYNTHESIS

Boron Trifluoride Ethyl Ether Complex

Fiche de données de sécurité

n° CAS : 109-63-7
Numéro CE : 203-689-8

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

Boron Trifluoride Ethyl Ether Complex

Fiche de données de sécurité

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter tout contact du produit avec l'eau (ou l'air humide).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité.
Matières incompatibles : Sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

Boron Trifluoride Ethyl Ether Complex

Fiche de données de sécurité

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: Gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Porter un équipement de protection respiratoire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Pale yellow to brownish.
Odeur	: pungent odor.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -58 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 126 - 129 °C
Point d'éclair	: 48 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables
Pression de vapeur	: 5.6 hPa at 20 °C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 4.9
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.15 g/cm ³
Solubilité	: Eau: Decomposed by water
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 0.019 - 0.36 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives. Réagit violemment au contact de l'eau.

Boron Trifluoride Ethyl Ether Complex

Fiche de données de sécurité

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Produit très réactif. Réagit violemment au contact de l'eau.

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Chaleur. Etincelles. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion. Inhalation: Mortel par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Boron Trifluoride Ethyl Ether Complex

Fiche de données de sécurité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal recommendations : Éliminer le contenu/récipient dans ...

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Éviter tout contact du produit avec l'eau (ou l'air humide).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 2604

N° ONU (IMDG) : 2604

N° ONU (IATA) : 2604

N° ONU (ADN) : 2604

N° ONU (RID) : 2604

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : BORON TRIFLUORIDE DIETHYL ETHERATE

Proper Shipping Name (IMDG) : BORON TRIFLUORIDE DIETHYL ETHERATE

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : BORON TRIFLUORIDE DIETHYL ETHERATE

Désignation officielle pour le transport (ADN) : BORON TRIFLUORIDE DIETHYL ETHERATE

Désignation exacte d'expédition/Description (RID) : BORON TRIFLUORIDE DIETHYL ETHERATE

Transport document description (ADR) : UN 2604 BORON TRIFLUORIDE DIETHYL ETHERATE, 8 (3), I, (D/E)

Description document de transport (IMDG) : UN 2604 BORON TRIFLUORIDE DIETHYL ETHERATE, 8 (3), I (59°C c.c.)

Description document de transport (IATA) : UN 2604 BORON TRIFLUORIDE DIETHYL ETHERATE, 8 (3), I

Description document de transport (ADN) : UN 2604 BORON TRIFLUORIDE DIETHYL ETHERATE, 8 (3), I

Description document de transport (RID) : UN 2604 BORON TRIFLUORIDE DIETHYL ETHERATE, 8 (3), I

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8 (3)

Étiquettes de danger (ADR) : 8, 3

Boron Trifluoride Ethyl Ether Complex

Fiche de données de sécurité



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8 (3)

Etiquettes de danger (IMDG) : 8, 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8 (3)

Etiquettes de danger (IATA) : 8, 3



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8 (3)

Etiquettes de danger (ADN) : 8, 3



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8 (3)

Etiquettes de danger (RID) : 8, 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : I

Groupe d'emballage (IMDG) : I

Groupe d'emballage (IATA) : I

Groupe d'emballage (ADN) : I

Groupe d'emballage (RID) : I

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Boron Trifluoride Ethyl Ether Complex

Fiche de données de sécurité

Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: CF1
Quantités limitées (ADR)	: 0
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP8, MP17
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T10
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP2
Code-citerne (ADR)	: L10BH
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 1
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2, S14
Danger n° (code Kemler)	: 883
Panneaux oranges	:

883

2604

Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D/E
Code EAC	: 4WE
Code APP	: A(fl)

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG)	: 0
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Packing instructions (IMDG)	: P001
Packing provisions (IMDG)	: PP31
Tank instructions (IMDG)	: T10
Tank special provisions (IMDG)	: TP2
EmS-No. (Fire)	: F-E
EmS-No. (Spillage)	: S-C
Stowage category (IMDG)	: D
Stowage and handling (IMDG)	: SW2
Point d'éclair (IMDG)	: 59°C c.c.
N° GSMU	: 132

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 850
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 0.5L

Boron Trifluoride Ethyl Ether Complex

Fiche de données de sécurité

Instructions d'emballage avion cargo
seulement (IATA) : 854

Quantité max. nette avion cargo seulement
(IATA) : 2.5L

Code ERG (IATA) : 8F

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : CF1

Quantités limitées (ADN) : 0

Quantités exceptées (ADN) : E0

Équipement exigé (ADN) : PP, EP, EX, A

Ventilation (ADN) : VE01

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : CF1

Quantités limitées (RID) : 0

Quantités exceptées (RID) : E0

Packing instructions (RID) : P001

Dispositions particulières relatives à
l'emballage en commun (RID) : MP8, MP17

Instructions de transport en citernes
mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T10

Dispositions spéciales relatives aux
citernes mobiles et aux conteneurs pour
vrac (RID) : TP2

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L10BH

Dispositions spéciales pour les citernes
RID (RID) : TU38, TE22

Catégorie de transport (RID) : 1

Numéro d'identification du danger (RID) : 883

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Boron Trifluoride Ethyl Ether Complex is not on the REACH Candidate List

Boron Trifluoride Ethyl Ether Complex is not on the REACH Annex XIV List

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau
(Classification according to VwVwS, Annex 3; No WGK 9090)

Boron Trifluoride Ethyl Ether Complex

Fiche de données de sécurité

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Class for fire hazard : Classe II-1

Store unit : 5 litre

Classification remarks : R10 <H226;H302;H314;H330;H372>; Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed

Recommandations réglementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product
Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 1 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 1
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Causes severe skin burns and eye damage
H330	Mortel par inhalation
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
EUH014	Réagit violemment au contact de l'eau
R10	Inflammable
R14	Réagit violemment au contact de l'eau
R20	Nocif par inhalation
R22	Nocif en cas d'ingestion
R23	Toxique par inhalation
R35	Provoque de graves brûlures
R48	Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée
C	Corrosif
T	Toxique
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit